

M. EVANS: Les chiffres sont-ils les mêmes pour le grain qu'ils ont eu en main?

L'hon. M. MANION: Je l'ignore; je n'ai pas ces chiffres. Ces élévateurs étaient des élévateurs de tête de ligne. Je cite tout simplement les excédents. La maison Davidson et Smith a peut-être eu plus de grain, je ne sais pas. L'année suivante, 1913-1914, l'excédent de la Grain Growers a été de 33,360 boisseaux; il n'y a pas eu autant de profits cette année-là. L'année suivante, 1914-1915, l'excédent a été de 54,758 boisseaux, et l'année suivante, 1915-1916, il avait augmenté jusqu'à 105,699 boisseaux, deux fois l'excédent de Davidson et Smith. En 1916-1917, leur excédent fut de 156,901 boisseaux, près de trois fois celui de Davidson et Smith; ils auraient donc pu recevoir trois fois autant de grain, sans dépasser les proportions de la Davidson and Smith Co.

M. CAMPBELL: Puis-je demander à mon honorable ami...

L'hon. M. MANION: Que mon honorable ami veuille bien attendre un instant, et je lui céderai la parole pour le reste de la soirée. Je ne veux pas que l'on croie que je m'oppose à une loi quelconque qui favoriserait mes honorables amis. Mais je crois en la justice, et lorsque l'honorable député de Qu'Appelle a fait cette insinuation au sujet de Davidson et Smith et l'honorable député de Macleod (M. Coote) a cité ses excédents, je me suis souvenu de ce rapport. Je me suis rappelé l'avoir lu et avoir remarqué que presque tous les élévateurs avaient des excédents, quelques-uns beaucoup plus élevés que...

M. COOTE: Mon honorable ami se rend-il compte que les excédents que j'ai cités relativement à Davidson et Smith étaient tous de blé nos 1 et 2, tandis que tous les déficits que j'ai cités étaient de qualités inférieures, 3, 4, 5 et 6?

L'hon. M. MANION: En quelle année Davidson et Smith ont-ils eu ces excédents cités par l'honorable député?

M. COOTE: 1921-1922.

L'hon. M. MANION: Quel était le prix du grain à cette époque? N'avait-il pas baissé considérablement, en 1921-1922? Je crois qu'il faudrait trois boisseaux des excédents de 1921-1922 pour faire un boisseau de 1916-1917, alors que les Grain Growers avaient leurs plus forts excédents. Toutefois, je n'ai pas l'intention de discuter cette question.

Je veux simplement être juste à l'endroit de Davidson et Smith et montrer à mes honorables amis que leur propre compagnie des

[L'hon. M. Manion.]

*Grain Growers* a eu dans un élévateur de plus gros excédents que la compagnie Davidson et Smith. Comme le ministre a dit de lui-même tout à l'heure,—je répète que je suis disposé à faire tout mettre en œuvre pour venir en aide aux cultivateurs de l'Ouest, sauf que je refuse de ruiner une autre région du pays pour leur assurer la prospérité. A cette exception près je me rallierai à tout projet législatif qui tendra à améliorer la situation des fermiers, car à mon sens le progrès et la prospérité du Canada dépendent en grande partie du progrès et de la prospérité de ceux qui cultivent le grain.

M. GOULD: L'honorable député (M. Manion) a dit que j'étais allé chercher le rapport Price-Waterhouse. C'est bien ce que j'ai fait et je vais en parler. Je regrette qu'à certaines occasions antérieures on n'ait pas utilisé ce rapport autant que ce soir; nos lois n'en auraient été que meilleures. A coup sûr des lois éclairées auraient dû faire suite à ce rapport. Le rapport fut déposé en 1918 et on l'a fait suivre d'une législation si mal inspirée qu'il a fallu nommer une seconde commission actuellement à l'œuvre. Je demande l'indulgence du comité pendant que je consigne au hansard au moins quelques preuves du caractère de ces compagnies. Je ne fais des excuses en faveur d'aucune des compagnies de grain qui ont fait l'objet de mes enquêtes, plutôt nombreuses. Je ne dis pas qu'une quelconque des compagnies à Fort-William ait plus de probité que les autres. Je pourrais dire, sans exagérer, qu'elles sont toutes aussi mauvaises les unes que les autres, pires mêmes,—quelque chose dans ce genre-là.

Le rapport Price-Waterhouse est une vérification des livres des compagnies exploitant les élévateurs de têtes de ligne de 1912 à 1917 inclusivement et il révèle que ces compagnies, grâce aux criblures, aux excédents, et mainte autre chose encore, réalisaient des bénéfices qui s'élevaient parfois à 50.65, 41.70 et 35.27 p. 100. Ces chiffres montrent les profits récoltés par les compagnies en question et quiconque, n'étant pas intéressé lui-même à ces compagnies, prétend justifier des bénéfices pareils, à la tête des lacs ou ailleurs, n'est pas l'ami du cultivateur. C'est à cause de ces profits exorbitants que le Gouvernement a nommé une commission d'enquête et, je le dis à regret, le Gouvernement ayant sous les yeux ce rapport et les chiffres que je viens de citer, n'a pas saisi le Parlement d'une loi destinée à mettre fin aux abus qui avaient provoqué la création de cette commission.